

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

JACINTHE BOISVERT ST-LAURENT

DEMANDE

c.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'OR-ET-
DES-BOIS

DÉFENSE

Division (Chambre civile)

Juge siégeant en son cabinet
Le 19 décembre 2024

PRÉSIDENTE : L'HONORABLE MARIE-HÉLÈNE MONTMINY, j.c.s.
(JM 2901)

ENREGISTREMENT ☐

DEMANDE
☐ Présent ☒ Absent

Me Maryse Lapointe
Me Esther Villeneuve
Lapointe Légal
mlapointe@lapointelega.ca
evilleneuve@lapointelega.ca

DEMANDE
☐ Présent ☒ Absent

Me Justin Wee
Arsenault, Dufresne, Wee, Avocats
jw@adwavocats.com

DÉBUT
FIN

DÉFENSE
☐ Présent ☒ Absent

Me Gabrielle Ménès
Me Bernard Jacob
Morency, Société d'Avocats
gmenes@morencyavocats.com
bjacob@morencyavocats.com

NATURE DE LA CAUSE : **Action collective**

JUGEMENT

VU la gestion tenue le 13 décembre 2024 et le jugement rendu à l'issue de celle-ci;

VU qu'une entente de principe est intervenue entre les parties lors de la conférence de règlement à l'amiable qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 2024;

VU qu'une demande pour approbation d'une transaction et des honoraires des avocats de la demanderesse sera déposée au dossier de la Cour au plus tard le 9 avril 2025;

Le 19 décembre 2024

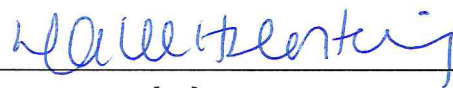
VU la disponibilité des parties le 9 mai 2025 pour procéder à l'audience sur la demande d'approbation d'une transaction à compter de 9 h au palais de justice de Val-d'Or;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ORDONNE aux parties de déposer la demande pour approbation d'une transaction au plus tard le **9 avril 2025**;

FIXE au **9 mai 2025** à compter de **9 h** en salle **1.02** du palais de justice de Val-d'Or l'audience sur la demande pour approbation d'une transaction;

SANS FRAIS DE JUSTICE.



MARIE-HÉLÈNE MONTMINY, j.c.s.